

DERNIERES NOUVELLES.

FRANCE.—Le procès des ex-ministres s'est terminé le 21 décembre. Ils ont été condamnés à un emprisonnement à vie, à la perte de leurs titres, de leurs dignités, et de leurs ordres, et au paiement des frais du procès. Pendant les derniers jours du procès, et surtout le jour où le jugement devait être prononcé, Paris a été dans un état de grande agitation ; il y a eu des rassemblemens nombreux des ouvriers et de la populace, criant la "mort aux ex-ministres," et en une occasion, quelques individus ont crié "à bas Lafayette;" mais l'énergie du gouvernement, la fermeté et la loyauté des gardes nationales et de leur vénérable commandant, ont triomphé encore une fois, et la tranquillité était parfaitement rétablie dans la capitale, aux dernières dates.

Le général Lafayette s'est démis du commandement en chef de la garde nationale, en conséquence de la proposition faite et adoptée dans la chambre des députés, d'ôter à la garde la nomination de son commandant pour la donner au roi. Sur le refus du vétéran d'accepter ce commandement des mains du roi, sa majesté a nommé le général comte Lobau pour le remplacer.

La nouvelle loi des élections a été présentée à la chambre des députés. Elle double le nombre des électeurs, qui sera de 180,000, au lieu de 80,000; et elle réduit à 500 francs le montant des impositions directes nécessaires pour qualifier un électeur. Quoique ce soit une grande amélioration dans le système électoral, ce n'est pas encore assez pour satisfaire ceux qui s'attendaient que le nombre des électeurs serait porté à 400,000. Mais ce n'est encore qu'un projet, qui pourra être modifié avant de devenir loi.

PAYS-BAS.—La plus grande tranquillité régnait, aux dernières dates dans toute la Belgique : les cinq grandes puissances avaient reconnu l'indépendance de ce pays. La Belgique devait, disait-on, se charger de la moitié de la dette des Pays-Bas, (quoiqu'elle eût toute été contractée par la Hollande,) en considération de quoi la navigation de l'Escaut devait demeurer libre.

Dans un rapport fait au congrès national par M. Van de Weyer, on lit les passages suivans :—

" Il y a quatre mois que la Belgique a commencé sa glorieuse révolution ; et après un si court espace de temps, elle se voit, en conséquence de l'adhésion du gouvernement provisoire au protocole du 17 Novembre, reçue dans la grande famille européenne comme état indépendant.

" Le comte Sébastiani nous a annoncé dans la conférence, que nous aurions bientôt l'honneur d'être présentés au roi; mais